

Critères :	Activité de l'entreprise	Attestations d'assurance	Compétence d'un référent technique (critère qualitatif)	Contrôle qualité	Autres critères et engagements
Quoi ?	Compétences professionnelles	RC générale et RC décennale	Attestation de présence d'un référent + validation d'un critère qualitatif pour justifier de sa compétence	Audit(s) résultat cas 1 ou 2	Charte + redevance + audits + autres engagements
Quand ?	Souscription uniquement	Pour toute demande	Pour toute demande	Dès le 4 <sup>ème</sup> millésime	Pour toute demande
<b>Appellation qualité pour les installateurs de système solaire thermique</b>					
<b>Qualisol</b> <i>Chauffe-eau solaire</i>	Plomberie sanitaire, chauffage, génie climatique, couverture, énergies renouvelables, appareils d'économie d'énergie, solaire thermique.	Plomberie-sanitaire, chauffage, génie climatique, couverture, zinguerie, pose de panneaux solaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>2 références d'installation</b> en service de moins de 18 mois (CESI ou SSC)</li> <li>• <b>Formation courte ou longue :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Qualisol CESI ( 3 jours) de moins de 18 mois dans un centre de formation conventionné par Qualit'EnR ou chez un opérateur « EFIQUACE », avec réussite au QCM de validation,</li> <li>- Validation des acquis de l'expérience (VAE) / formation d'au moins 350 heures dans les métiers considérés (CQP),</li> <li>- Réussite au QCM de validation Qualisol CESI lors d'une session organisée par Qualit'EnR.</li> </ul> </li> <li>• <b>1 audit</b> de moins de 18 mois dont le résultat est un cas 1 ou un cas 2</li> </ul>	<b>Au moins un audit de CESI ou SSC dont le résultat est un cas 1 ou cas 2 dans les 3 derniers millésimes</b> (à partir de la 4 <sup>ème</sup> demande de millésime de l'appellation)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Engagements :</b> charte Qualisol et engagements du formulaire</li> <li>• <b>Passeport Qualit'EnR :</b> s'acquitter du passeport* ( 50 euros HT)</li> <li>• <b>Forfait appellation :</b> s'acquitter du forfait (45 euros HT)</li> <li>• <b>Audit :</b> s'acquitter des frais au moment de l'audit, soit 250 euros pour Qualisol ou 400 euros pour Qualisol Combi par audit.</li> </ul> <p><i>Fréquence des audits :</i> un seul audit obligatoire pour une période correspondant à 3 millésimes (une contre-visite ou un nouvel audit peuvent être exigés dans le cas d'un résultat cas 3 ou cas 4).</p> <p><i>Note :</i> obligation d'être Qualisol pour demander ou conserver Qualisol Combi</p>
<b>Qualisol Combi</b> <i>Système solaire combiné</i>	Chauffage, génie climatique, énergies renouvelables, appareils d'économie d'énergie, solaire thermique	Chauffage, génie climatique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>2 références d'installation</b> en service de moins de 24 mois ( SSC)</li> <li>• <b>Formation courte ou longue :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Qualisol SSC ( 3 jours) de moins de 24 mois dans un centre de formation conventionné par Qualit'EnR ou chez un opérateur « EFIQUACOMBI », avec réussite au QCM de validation,</li> <li>- Validation des acquis de l'expérience (VAE) / formation d'au moins 350 heures dans les métiers considérés (CQP),</li> <li>- Réussite au QCM de validation Qualisol SSC lors d'une session organisée par Qualit'EnR.</li> </ul> </li> <li>• <b>1 audit</b> de moins de 24 mois dont le résultat est un cas 1 ou un cas 2</li> </ul>	<b>Au moins un audit de SSC dont le résultat est un cas 1 ou cas 2 dans les 3 derniers millésimes</b> (à partir de la 4 <sup>ème</sup> demande de millésime de l'appellation)	
<b>Appellation qualité pour les installateurs de générateur photovoltaïque raccordé au réseau</b>					
<b>Module Elec</b> <i>Générateur PV raccordé au réseau – partie Electricité</i>	Electricité, génie climatique, chauffage, énergies renouvelables, appareils d'économie d'énergie et solaire photovoltaïque	Electricité, pose de panneaux photovoltaïques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>2 références d'installation</b> en service de moins de 18 mois (générateurs PV raccordés au réseau)</li> <li>• <b>Formation courte ou longue :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- QualiPV Elec ( 3 jours) de moins de 18 mois dans un centre de formation conventionné par Qualit'EnR ou chez un opérateur « EFIQUAPV », avec réussite au QCM de validation,</li> <li>- Validation des acquis de l'expérience (VAE) / formation d'au moins 350 heures dans les métiers considérés (CQP),</li> <li>- Réussite au QCM de validation QualiPV Elec lors d'une session organisée par Qualit'EnR.</li> </ul> </li> <li>• <b>1 audit</b> de moins de 18 mois dont le résultat est un cas 1 ou un cas 2</li> </ul>	<b>Au moins un audit de générateur PV raccordé au réseau dont le résultat est un cas 1 ou cas 2 dans les 3 derniers millésimes</b> (à partir de la 4 <sup>ème</sup> demande de millésime de l'appellation)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Engagements :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- charte QualiPV et engagements du formulaire,</li> <li>- s'engager, si l'entreprise n'est titulaire que d'un seul des deux modules QualiPV, à sous-traiter ou co-traiter obligatoirement.</li> </ul> </li> <li>• <b>Passeport Qualit'EnR :</b> s'acquitter du passeport* ( 50 euros HT)</li> <li>• <b>Forfait appellation :</b> s'acquitter du forfait (45 euros HT)</li> <li>• <b>Audit :</b> s'acquitter des frais au moment de l'audit de 415 euros par audit avec à titre transitoire une participation exceptionnelle de Qualit'EnR de 100 euros, et un coût divisé par 2 deux si 2 entreprises sont intervenues respectivement sur la partie élec et bât (soit 157,50 euros HT pour un module).</li> </ul> <p><i>Fréquence des audits :</i> un seul audit obligatoire pour une période correspondant à 3 millésimes (une contre-visite ou un nouvel audit peuvent être exigés dans le cas d'un résultat cas 3 ou cas 4)</p>
<b>Module Bât</b> <i>Générateur PV raccordé au réseau – partie Intégration au bâti</i>	Couverture, étanchéité, serrurerie/métallerie, énergies renouvelables, appareils d'économie d'énergie, pose de panneaux solaires	Couverture, procédés constructifs intégrés au bâti, pose de panneaux photovoltaïques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>2 références d'installation</b> en service de moins de 18 mois (générateurs PV raccordés au réseau)</li> <li>• <b>Formation courte ou longue :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- QualiPV Bat ( 3 jours) de moins de 18 mois dans un centre de formation conventionné par Qualit'EnR ou chez un opérateur « EFIQUAPV », avec réussite au QCM de validation,</li> <li>- Validation des acquis de l'expérience (VAE) / formation d'au moins 350 heures dans les métiers considérés (CQP),</li> <li>- Réussite au QCM de validation QualiPV Bat lors d'une session organisée par Qualit'EnR.</li> </ul> </li> <li>• <b>1 audit</b> de moins de 18 mois dont le résultat est un cas 1 ou un cas 2</li> </ul>		
<b>Appellation qualité pour les installateurs d'appareil de chauffage bois énergie</b>					
<b>Module Air</b> <i>Appareil bois indépendant : insert, poêle, etc.</i>	Âtrerie, chauffage, fumisterie, bois énergie, poêle et insert	Âtrerie, chauffage, fumisterie, installation de poêle et insert	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Formation courte ou longue :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Qualibois « appareils indépendants » ( 3 jours) de moins de 18 mois dans un centre de formation conventionné par Qualit'EnR ou chez un opérateur « EFIQUABOIS », avec réussite au QCM de validation,</li> <li>- Validation des acquis de l'expérience (VAE) / formation d'au moins 350 heures dans les métiers considérés (CQP),</li> <li>- Réussite au QCM de validation Qualibois Air lors d'une session organisée par Qualit'EnR.</li> </ul> </li> <li>• <b>1 audit</b> de moins de 18 mois dont le résultat est un cas 1 ou un cas 2</li> </ul>	<b>Au moins un audit d'appareil indépendant dont le résultat est un cas 1 ou cas 2 dans les 3 derniers millésimes</b> (à partir de la 4 <sup>ème</sup> demande de millésime de l'appellation)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Engagements :</b> charte Qualibois et engagements du formulaire</li> <li>• <b>Passeport Qualit'EnR :</b> s'acquitter du passeport* ( 50 euros HT)</li> <li>• <b>Forfait appellation :</b> s'acquitter du forfait (45 euros HT)</li> <li>• <b>Audit :</b> s'acquitter des frais au moment de l'audit, soit 250 euros HT par audit pour chaque module.</li> </ul> <p><i>Fréquence des audits :</i> un seul audit obligatoire pour une période correspondant à 3 millésimes (une contre-visite ou un nouvel audit peuvent être exigés dans le cas d'un résultat cas 3 ou cas 4)</p>
<b>Module Eau</b> <i>Appareil bois raccordé au réseau hydraulique (chaudière, etc.) et poêle.</i>	Chauffage, génie climatique, énergies renouvelables, appareils d'économie d'énergie	Chauffage, génie climatique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>2 références d'installation</b> en service de moins de 18 mois (appareil bois raccordé au réseau hydraulique)</li> <li>• <b>Formation courte ou longue :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Qualibois « appareils raccordés au réseau hydraulique » ( 2 jours) de moins de 18 mois dans un centre de formation conventionné par Qualit'EnR ou chez un opérateur « EFIQUABOIS », avec réussite au QCM de validation,</li> <li>- Validation des acquis de l'expérience (VAE) / formation d'au moins 350 heures dans les métiers considérés (CQP),</li> <li>- Réussite au QCM de validation Qualibois Eau lors d'une session organisée par Qualit'EnR.</li> </ul> </li> <li>• <b>1 audit</b> de moins de 18 mois dont le résultat est un cas 1 ou un cas 2</li> </ul>		
<b>Appellation qualité pour les installateurs de pompe à chaleur</b>					
<b>QualiPAC</b> <i>Pompe à chaleur aérothermique &amp; géothermique</i>	Chauffage, génie climatique, plomberie-sanitaire, électricité, énergies renouvelables, appareils d'économie d'énergie, pompe à chaleur, aérothermie et géothermie	Pompe à chaleur, aérothermie, géothermie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>3 références d'installation</b> en service de moins de 18 mois (pompe à chaleur)</li> <li>• <b>Formation courte ou longue :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- QualiPAC « pompe à chaleur » ( 5 jours) de moins de 18 mois dans un centre de formation conventionné par Qualit'EnR ou chez un opérateur « EFIQUAPAC », avec réussite au QCM de validation,</li> <li>- Validation des acquis de l'expérience (VAE) avec réussite au QCM de validation / formation d'au moins 350 heures dans les métiers considérés (CQP),</li> <li>- Réussite au QCM de validation QualiPAC lors d'une session organisée par Qualit'EnR.</li> </ul> </li> <li>• <b>1 audit</b> de moins de 18 mois dont le résultat est un cas 1 ou un cas 2</li> </ul>	<b>Au moins 2 audits de pompe à chaleur dont les résultats sont des cas 1 ou cas 2 dans les 3 derniers millésimes</b> (à partir de la 4 <sup>ème</sup> demande de millésime de l'appellation)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Engagements :</b> charte QualiPAC et engagements du formulaire</li> <li>• <b>Passeport Qualit'EnR :</b> s'acquitter du passeport* ( 50 euros HT)</li> <li>• <b>Forfait appellation :</b> s'acquitter du forfait (45 euros HT)</li> <li>• <b>Audit :</b> s'acquitter des frais au moment de l'audit, soit 250 euros HT par audit.</li> </ul> <p><i>Fréquence des audits :</i> 2 audits obligatoires pour une période correspondant à 3 millésimes (une contre-visite ou un nouvel audit peuvent être exigés dans le cas d'un résultat cas 3 ou cas 4)</p>

\*paiement du passeport une seule fois par entreprise et par millésime